



## **CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 28 DES CLUBS**

**Le dimanche 19 Septembre 2021 – Golf de Chartres Fontenay**

**Le dimanche 17 Octobre 2021 – Golf du Perche**

**Le dimanche 31 Octobre 2021 – Golf du Bois d'O**

### **NOUVELLE COMPETITION**

## **Règlement particulier de l'épreuve**

### **Modificatif du 17/09/2021**

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.*

*Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.*

### **1- Conditions de participation.**

*Compétition en équipe ouverte aux joueurs et joueuses licencié(e)s dans un club du département d'Eure et Loir.*

*Ils/elles devront être titulaires de la licence FF Golf 2021 et du certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition valable pour 2021 et enregistré auprès du club ou de la fédération ; ou, si la joueuse a fourni un certificat médical en 2019 ou 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.*

*Nota : Seuls peuvent participer à la compétition les licencié(e)s membres du club avant la date de la première journée de la compétition.*

*Le comité de l'épreuve ne donnera l'autorisation de jouer en voiturette qu'aux joueurs ou joueuses titulaires du Médical Pass délivré par l'EDGA avec la mention « Buggy : Yes ».*

***Cette épreuve est ouverte aux jeunes à partir de la catégorie Minime, elle est non-fumeur.***

### **2- Formule de jeu.**

**Stroke Play.**

*Par journée : 2 rencontres messieurs en foursome, 1 rencontre dames en 4 balles, 4 rencontres en individuel, 2 rencontres en individuelles.*

### **3- Engagements et inscriptions.**

*Nombre d'équipe par club/AS : 1.*

Nombre de participants **maximum** par club et par journée : 12 dont 4 féminines.

Nombre de participants **minimum** par journée : 3 (1 équipe en foursome, 1 équipe en 4 balles, 3 individuels, 1 individuelle).

Droits d'engagement par équipes fixés à : **20 €**.

Inscriptions des équipes sur l'extranet au plus tard le : **07 mars 2021**.

Inscription des participants sur l'extranet ouverte jusqu'au : **16 octobre 2021**.

**Nombre maximum d'inscription possible sur l'extranet : 24 dont 8 féminines.**

Doit de jeu par journée :

- Abonnés permanents du golf organisateur de la journée de compétition :
  - 0 € pour les joueuses et joueurs de 18 ans et moins.
  - 0 € pour les joueuses et joueurs de plus de 18 ans.
- Non abonnés permanents du golf organisateur de la compétition :
  - 16 € pour les joueuses et joueurs de 18 ans et moins.
  - 32 € pour les joueuses et joueurs de plus de 18 ans.

#### **4- Déroulement de la compétition.**

Marques de départs :

Dames : Marques bleues.

Messieurs : Marques Blanches.

Les départs se font du trou N°1 dans l'ordre suivant :

- Individuels messieurs (1,2,3,4), individuelles dames (1,2), Foursome 1, foursome 2, 4 balles.
  - o L'ordre de jeu des individuel(le)s et la composition des équipes devront être communiqués à l'organisateur à l'arrivée de l'équipe au golf.

#### **5- Classement.**

Par équipe pour chacune des trois journées :

Au total des scores cumulés suivants :

- Meilleure carte en foursome messieurs,
- La carte en quatre balles dames,
- **3 meilleures cartes en individuels messieurs,**
- Meilleure carte en individuelles dames.

Classement final. : Au total des scores sur les 3 journées.

Egalités : Départage sur la dernière journée puis, si nécessaire sur la deuxième journée.

**Forfait** : l'équipe forfait sur une journée se verra attribué le plus mauvais score de l'équipe classée dernière de la journée de compétition **+40 au titre de la pénalité pour forfait.**

#### **6- Comportement.**

Le code de comportement figurant dans les règles locales et fédérales s'applique intégralement à la compétition.

## **7- Prix.**

*Un Trophée est attribué au club vainqueur et remis en jeu chaque année.*

## **8- Comité d'épreuve.**

*Sur nécessité, le comité d'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.*

*La composition du comité est la suivante pour chacune des journées de compétition :*

- *Le Président du CD28-FFG et/ou le Président de la Commission sportive du CD28-FFG,*
- *L'arbitre désigné par le CD28 pour la journée de compétition,*
- *Le responsable sportif du golf recevant la journée de compétition et/ou l'OEC du club accueillant la journée de compétition.*

## **9- Divers.**

**Stricte application des règles sanitaires en vigueur à chacun des tours de la compétition.**